

Communiqué de presse

Paris, le 24 mars 2022

Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a tenu ce jeudi 24 mars sa trente-deuxième séance, sous la présidence de Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Le Haut Conseil a procédé à un examen des risques et des vulnérabilités affectant le secteur financier français, marqué récemment par le conflit en Ukraine et les sanctions imposées à la Russie. Il suit avec attention l'évolution des risques associés et observe que leur impact demeure maîtrisé à ce stade, compte tenu de l'exposition directe contenue des banques, organismes d'assurance et fonds français à la Russie et à l'Ukraine. Il considère pour autant que les risques pour la stabilité financière ont augmenté à court et moyen terme.

À court terme, le Haut Conseil estime que le contexte reste marqué par une forte incertitude. Il note que le système financier a, jusqu'à présent, fait preuve de résilience alors que les marchés d'actifs et, plus encore, les marchés de matières premières, ont fait face à une très forte volatilité depuis le début du conflit, qui s'est traduite par des appels de marge substantiels. Le Haut Conseil reste très vigilant sur ces évolutions. Il suit également avec attention le risque cyber, dont la menace augmente dans le contexte actuel. Le Haut Conseil demande à l'ensemble des acteurs la plus grande vigilance en la matière.

À moyen terme, le Haut Conseil estime que le conflit pourrait avoir un effet indirect sur le système financier au travers de ses conséquences macroéconomiques, tant en termes de perspectives de croissance que d'évolution des prix. La forte hausse des prix de l'énergie et l'incertitude entourant les marchés de matières premières renforcent les pressions inflationnistes déjà présentes avant le conflit, avec une progression des taux d'intérêt de marché, à partir toutefois d'un niveau historiquement faible. Conjugué à une révision des anticipations de croissance, et à des expositions russes, ce contexte explique en partie la correction déjà observée sur les marchés financiers, notamment s'agissant des valeurs bancaires.

Néanmoins, les conditions de financement restent favorables, tant en volume qu'en taux nominal ou réel, et continuent de soutenir l'endettement du secteur privé non financier. Celui-ci atteint 66 % du PIB pour les ménages et 82 % du PIB pour les sociétés non financières (SNF) au 3^{ème} trimestre 2021 (dette consolidée des SNF). Le crédit bancaire aux SNF continue d'augmenter (+ 4,1 % sur un an en janvier 2022) ainsi que le crédit immobilier aux particuliers (+ 6,4 %). Les conditions de taux associées à ces crédits demeurent très favorables (respectivement 1,24 % et 1,12 % en janvier pour les nouveaux crédits aux SNF et les nouveaux crédits immobiliers aux particuliers).

Compte tenu de la persistance des vulnérabilités, en particulier celles liées à l'endettement des acteurs non financiers, et de la nature des risques à court et moyen terme, le Haut Conseil juge qu'un dispositif de prévention face aux risques financiers au moins équivalent à celui d'avant la pandémie de covid-19 est nécessaire. Comme il l'avait annoncé à l'issue de sa séance du

14 décembre 2021, le Haut Conseil a donc décidé de relever à 0,5 % le taux du coussin de fonds propres bancaires contracyclique. L'ensemble des établissements concernés dispose déjà du capital permettant de satisfaire cette exigence.

Ce projet de décision sera notifié à la BCE pour non-objection. Les banques auront 12 mois pour se conformer à la nouvelle exigence. Cette décision sera publiée au *Journal Officiel de la République Française* et sur le site du HCSF.

De plus, au titre de la réciprocité automatique et obligatoire, le coussin contracyclique décidé par le HCSF sera applicable à l'ensemble des banques de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen à proportion de leurs expositions en France.

Le Haut Conseil a également pris connaissance des dernières évolutions sur le marché immobilier résidentiel. La décision du HCSF relative aux conditions d'octroi entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 est bien respectée et n'a pas généré d'effet indésirable. La hausse des prix immobiliers est actuellement dynamique, mais l'octroi de crédit se fait dans des conditions plus saines.

Enfin, préalablement à la séance, le Haut Conseil avait validé sa réponse à la consultation de la Commission européenne sur le cadre macroprudentiel.